

## 8.2 Aides disponibles

<b>Etat</b>	<p>Dispositif interministériel "chantier de jeunes bénévoles" (Instruction n°97-158 du 22 octobre 1997, 4p. - cf. site Internet de Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche)          Conseils, aide à la formation et financements – Co-instruction DRDJS, DIREN, DRAC, DRASS          Politiques éducatives territoriales : Contrat Educatif Local (CEL) - contact DDJS.          Dispositif de prévention : Ville Vie Vacances (VVV) - contact DDASS.</p>
<b>Fonds européens</b>	<p>FEDER Document Unique de Programmation (Objectifs 1 et 2) – contact SGAR / DIREN.          Programme Interreg – contact Conseil Régional / DIREN.</p> <p>LEADER + A condition que le projet soit dans un périmètre couvert par ce type de programme – contact SGAR.</p>
<b>Conseils Régionaux et Généraux</b>	<p>Il n'existe pas d'harmonie entre les territoires. Les lignes budgétaires sont multiples et peuvent prendre différentes appellations : spécifique au dispositif "chantiers de jeunes", relative à une thématique (protection de l'environnement ou gestion des milieux), liée aux associations (activités ou fonctionnement) ou encore relative aux activités en faveur de la jeunesse.</p>
<b>Agence de l'Eau</b>	<p>Les Agences de l'Eau peuvent être sollicitées si la thématique du chantier est en rapport avec l'eau (restauration de berges, entretien de roselières ou de tourbières...).</p>
<b>CAF</b>	<p>Aide financière pour l'hébergement.          Contrat Temps Libre.</p>
<b>Programme européen JEUNESSE</b>	<p>Organisation d'échanges de groupes de jeunes de 15 à 25 ans, pour des séjours de 6 à 21 jours, dans le cadre de partenariats transnationaux, parmi lesquels le chantier nature (coordination française : INJEP).</p>
<b>Les Fondations ou entreprises</b>	<p>ADMICAL (fédération de fondations) - Fondation de France – Lion's club et Rotary club          - Solliciter spontanément différentes fondations ou des entreprises.          - Répondre à un appel à projet.</p>
<b>Communes ou structures intercommunales</b>	<p>Les communes sur lesquelles les chantiers se déroulent peuvent participer financièrement ou sous d'autres formes : mise à disposition d'un hébergement ou d'une salle communale, prêt de matériel, achat de matériaux...</p>
<b>Participation des bénévoles</b>	<p>Elle permet de couvrir quelques dépenses mais reste plus symbolique que nécessaire.</p>
<b>Fonds propres</b>	<p>Le maître d'ouvrage apporte généralement une part d'autofinancement.</p>